

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT
JULIEN DE PEYROLAS**

Délibération

2025-09-56

Nombre de Membres

En exercice	Présents	Votants
19	18	19

**Date de la
Convocation**

18/09/2026

L'an deux mille vingt-six et le 22 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de :

M. SALAU Claude Maire,

Présents : Mrs et Mme, SALAU Claude, LEROUX Aurélie, FLORENSON Fabien, EYMARD Françoise, ROLLET Franck, BUYCK Marie-France, PIQUERAS MARTINEZ José, GEROSA-UDYCZ Isabelle, LAROZAS Daniel, CHARPENTIER GASQ Stéphanie, TACCIA Stephen, DESPALLES Brigitte, ALBINI Simon, EULA Patricia, BOULOGNE Damien, CAVALIER Grégory, PRIORON Hervé WU-ROLLIN Florence

Absent(s) :

Excusé(s) : MUCHA Jean-Philippe

Pouvoir(s) : MUCHA Jean-Philippe donne procuration à Aurélie LEROUX

A été nommé secrétaire : ALBINI Simon

**RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE
DES LISTES ELECTORALES**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2131-1,

Vu le Code Electoral et plus particulièrement les articles L.19 et R.7,

Vu le décret n°2026-8 du 08/01/2026

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-04-12 en date du 14 avril 2026

Considérant que les membres doivent être désormais nommés pour 6 ans (2026-2032)

Considérant que pour les communes dans lesquelles deux listes au moins ont obtenus des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement la commission doit être constituée comme suit :

- **trois** conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau
- **deux** conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau

Considérant l'obligation de se conformer aux nouvelles règles de désignation même si une délibération n'est pas obligatoire mais doivent être présentées lors d'une séance du conseil municipal.

Les nouveaux membres titulaires sont :

LAROZAS Daniel, Conseiller municipal, nouveau membre
GEROSA-UDYCZ Isabelle, Conseillère municipale, membre renouvelé
TACCIA Stéphen, Conseiller municipal, nouveau membre
CAVALIER Grégory Conseiller municipal, membre renouvelé
PRIORON Hervé Conseiller municipal, nouveau membre

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouveaux membres et abroge la délibération n° 2026-04-12 en date du 14 avril 2026.

Le Maire,
Claude SALAU



La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération est l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » sur le site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

ID : 030-213002736-20260922-2026_09_56-DEnet

Berger
Levrault